

Paris, le 17 janvier 2011

LETTRE CIRCULAIRE N° 01/2011

*Crédit Agricole...*

- ① Aux Secrétaires de Syndicats du CA
- ② Aux Membres de la C.E. et du C.N.
- ③ SECTION FEDERALE DES O. AGRICOLES

Réunion FNCA du 13/01/2011

## **Une réunion de “mise au point...”**

Après le traditionnel cérémonial des échanges de vœux..., l'ensemble des organisations syndicales en intersyndicale, a formulé la déclaration suivante :

*(Extraits) : Nous sommes très inquiets de la tournure que prend le dialogue social depuis ces dernières années :*

- ✓ **Les négociations nationales deviennent de plus en plus difficiles** : échec sur l'accord RTT fin 2009 / négociation salariale 2010 / échec de l'accord sur les congés spéciaux / accord sur les travailleurs handicapés abouti sur le fil du rasoir.
- ✓ **Lorsque nous réussissons à aboutir sur des accords nationaux, certaines directions les interprètent à leur convenance**, faisant perdre toute crédibilité aux négociateurs nationaux, tant du côté employeur que du côté organisations syndicales.
- ✓ Ces derniers temps, et **dans bon nombre de CR, les négociations locales ressemblent d'avantage à des demandes de validation de décisions** de directions qu'à de véritables négociations, quand elles ne tournent pas à la confrontation.
- ✓ **Passage en force d'avis en Comités d'Entreprise** par certaines directions «pas d'avis, vaut avis» (exemple avis Nice en début d'année 2010).

*En ce début d'année, nous souhaitons un engagement clair de la FNCA, pour que ces quatre thèmes soient réellement pris en compte dans nos négociations 2011, tant nationales que locales, afin que cette nouvelle année parte sur de bonnes bases sur le plan du dialogue social.*

La délégation Fédérale prenant en compte cette déclaration, et souhaitant y réfléchir avant d'y répondre, a tenté d'engager la négociation sur les sujets à l'ordre du jour !

**FO** ne se satisfaisant pas de cette manière de procéder, a alors repris la parole pour conforter cette déclaration et demander une réponse immédiate et exprimer son souhait que les “bonnes paroles” (les vœux) qui venaient d'être échangées ne se cantonnent pas à des formules toutes faites. En effet, nous espérons que ces propos ont un sens et qu'ils se traduiront notamment par des négociations plus

*constructives que celles de l'année passée, d'autant que par leur contribution et dans un contexte difficile..., les salariés ont une fois de plus largement participé au "redressement" des finances du CA et qu'il convenait de s'en souvenir...*

La délégation fédérale, embarrassée par cette "insistance", a affirmé prendre en compte ces éléments et confirmé sa volonté de faire progresser le dialogue social dans toutes les entités du groupe....

Wait and see...

## ***"Formation Professionnelle..."***

*(Reconduction de l'accord du 30/11/2007 et examen du nouveau projet soumis aux organisations syndicales)*

Différentes demandes de modifications ont été à nouveau formulées dont bon nombre par la délégation **FO**, ce qui a amené la délégation fédérale à proposer de remettre ce dossier à l'ordre du jour de la réunion du 8 février prochain afin de lui permettre d'intégrer certaines améliorations demandées et rédiger un nouveau projet d'accord...

## ***Conditions de travail (volet 5) : Organisation, planification et suivi du travail.***

### ***"Copie à revoir..."***

Un projet d'accord a été soumis aux organisations syndicales.

Hormis 2 organisations syndicales qui semblaient assez réceptives au projet d'accord remis, **FO**... et la majorité des autres organisations syndicales, ont fait état de manques importants dans cette rédaction et demandé à la FNCA de "revoir sa copie..."

Une nouvelle rédaction "plus volontariste et engageante pour les CR" (espérons-le), devrait être effectuée dans la perspective de la réunion du 8 février prochain.

**A noter** : Vous trouverez annexée à ce compte-rendu, la déclaration **FO** faite en séance sur ce dossier...

Notre délégation était composée de: René LE CADET, Jacques NAY, Philippe RINGUET et Gilles BARALLINI
--

Gilles BARALLINI  
Délégué National C.A.

***NB : La négociation sur les salaires est programmée au jeudi 10 mars.***



# Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale des O. Agricoles/C.A.

FNCA 13/01/2011

## CONDITIONS DE TRAVAIL VOLET 5 (Organisation, planification et suivi du travail)

### Positionnement FO sur accord, à annexer au PV de réunion

#### Rappel :

**FO** dès 2005, par l'intermédiaire du cabinet TECHNOLOGIA, a diligenté une enquête dans **15 CR** auprès de **10.000 salariés**, démontrant si besoin, sa préoccupation majeure concernant la dégradation grandissante des conditions de travail des salariés des Caisses Régionales.

Le **30/11/2007** lors de la conclusion du 1<sup>er</sup> accord portant sur les volets 1 à 4 concernant : *''la conduite de projet, la gestion du changement, les relations professionnelles, la gestion des incivilités et la préparation au changement''*, **FO** convaincue de la (bonne) volonté et sincérité des dirigeants du CA de prendre en considération le malaise profond des salariés, a **pris ses responsabilités et apposé sa signature.**

A ce propos, nous tenons à préciser que **nous venons de refuser de signer le renouvellement de cet accord** (échu au 31/12/2010) du fait de la **non application de ces mesures par les Directions des CR après 3 années d'entrée en vigueur de cet accord (!)**, les arguments déclinés ci-après en attestant...

#### Constat :

Après **3 années** d'entrée en vigueur de cet accord, nous constatons que **la situation s'est encore dégradée** du fait de la politique menée par les directeurs des CR, à savoir :

- Course effrénée aux résultats financiers rapides.
- Accroissement sans limite de la production.
- Réduction d'effectifs et suppressions d'emplois.
- Intensification des réorganisations/externalisations.
- Organisation en unités de production enlevant tout sens au travail.
- Politique commerciale essentiellement basée sur le quantitatif.
- Management sur des critères de production et de flicage.
- Absence gestion prévisionnelle du changement...
- ...

## **Accord volet 5 (organisation, planification et suivi du travail)**

Malgré des interventions répétées par **FO** (et de nombreuses organisations syndicales) au cours des multiples réunions sur ce sujet, force est de constater que la FNCA a refusé de traiter dans cet accord les **sujets considérés comme étant prioritairement facteurs de la dégradation importante des conditions de travail** des salariés, notamment:

- La charge de travail.
- La politique commerciale basée notamment sur une multiplicité de campagnes nationales et locales.
- La prise en compte dans l'activité du poids que représente la réglementation bancaire.
- Le sous-effectif.
- Le management par des critères individuels et quantitatifs.
- Les dépassements horaires non reconnus et non rémunérés.
- La gestion des absences.
- ...

Sur la base d'un diagnostic dont on voudrait nous faire croire qu'il est partagé, la **réponse majeure** apportée à ces problèmes tout au long de nos négociations, a concerné principalement **l'amélioration du système d'information**, notamment au travers de l'outil informatique !

Pourtant, l'ensemble des organisations syndicales convient d'une part, que ce n'est **en aucun cas le problème majeur des salariés** et que d'autre part, les systèmes informatiques des CR étant en cours de regroupement au travers du système unique appelé "NICE", la charge de travail de nos collègues informaticiens dans ce contexte, ne sera sans doute pas en priorité consacré à l'amélioration des applicatifs mis au service de leurs collègues des CR.

Cette réflexion sur ce point précis, est confortée non seulement par le sous dimensionnement de cette nouvelle structure informatique dénoncé par l'ensemble des organisations syndicales, mais aussi, par la durée de cet accord limitée à 2 ans, durée pendant laquelle il paraît impossible que ce nouveau système informatique fonctionne pleinement alors même qu'il ne sera pas encore déployé dans son intégralité !

### **Position FO :**

Pour l'ensemble de ces motifs, **FO** considère que ce projet d'accord est à reformuler, car ce type d'accord doit comporter dans sa rédaction, **des mesures plus concrètes et plus engageantes pour les Caisses Régionales et plus "visibles" par les salariés.**

En effet, si l'on ne peut nier l'intérêt de la création d'un "observatoire" des conditions de travail, cette mesure concerne principalement la Direction et les organisations syndicales et n'est en aucun cas de nature à **apporter un début d'amélioration** des conditions de travail **rapidement perceptible** par les salariés...

**Gilles BARALLINI**  
**Délégué National C.A.**